

Le 06 mai 2024

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

L'assemblée régulière du conseil municipal de la Municipalité de Stanbridge East s'est tenue à l'Hôtel de Ville, 12, rue Maple, Stanbridge East, Québec, le lundi 6 mai 2024 à 19 h00.

PRÉSENCES

Monsieur le maire, Greg Vaughan, et les conseillères et conseillers: Laurie-Ann Foucrault, Tanya Garrick Rhicard, Rose Lawlor, Laurent Marchal, Marcus Flynn et Robert Young tous formant quorum sous la présidence du maire.

Assistent également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Nicole Blinn.

ABSENCE

Aucune

24-05-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

24-05-02 PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, et résolu que le procès-verbal de la dernière assemblée régulière, tenue le 8 avril 2024, soit adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune. Cinq (5) citoyen(ne)s présent.

24-05-03 COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Rob Young, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu que les comptes *extraordinaires et les comptes réguliers qui suivent soient payés :

SALAIRES PAYÉS EN MAI 2024

Total des salaires : \$ 15 788.83

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

*5796	Alison Corey	Remb.dép / soirée bénévoles	125.00
5797	Atelier et Découpage Bourgea 2014 inc.	Tube	23.80
5798	Avizo Experts – conseils	Mars T.E.U.	1 777.17
*5799	Peter Beaucage	enlv.neige mars et nettoyage des chemins	1 859.02
5800	Bell Canada		567.24
*5801	Build – Tech / William Davidson	Prix -Soirée bénévoles	229.95
5802	Canton de Bedford	Transport et collectes M.R.	7 644.35

CHÈQUE FOURNISSEUR N°

*5803	Centre du pneu FML	Tracteur-rép pneu	2 362.74
*5804	Chouinard & Dupras Renovation	Brise glace- rés.#24-04-21- centre comm.	5 035.91
5805	Cogeco Connexion inc.	Biblio	80.52
5806	CSE Incendie et Sécurité inc.	S.I.	417.48
5807	Dépanneur chez Ben	S.I. / garage	157.46
5808	Dépanneur Stanbridge East	Entr. 12 Maple – soirée bénévoles	151.73
*5809	Les entreprises Myrroy inc.	Balai aspirateur	1 839.60
*5810	Flynn Marcus	Remb.dép / soirée bénévoles	332.54
*5811	Formiciel	Chèques salaire et fournisseurs	1 006.02
5812	Ourillage Rioux G.D.B. inc.	Garage / patinoire	446.81
5813	Hydro-Québec	Usine	1 548.19
5814	Gestim Inc.	Inspectrice	3 205.28
*5815	Équipements Récréatifs Jambette inc.	Bordure / terrain de jeux	793.63
*5816	Les Entreprises Wilson S.E.N.C.	Rés # 24-03-15 / coupe d'arbres à l'ancien dépotoir	1 149.75
*5817	MRC Brome-Missisquoi	1 ^{er} versement Quote-part	43 549.50
*5818	Yvan Pellerin	Prix -soirée bénévoles	25.00
5819	Postes Canada	Média poste	122.44
*5820	Programmation GM Demeure	Repar.courriels et install. metatracer	482.90
5821	Chauffage P. Gosselin Inc.	Garage / diesel	1 128.08
5822	RIGMRBM	Enfouissement M.R.	2 362.47
5823	Enviro Connexions	Mois de avril	890.96
*5824	Stanbridge East Sports Association	Remb.dép. Soirée Bénévoles	1 658.33
*5825	Staples Commercial	Furniture de bureau	485.49
5826	Telus		279.55
*5827	Greg Vaughan	Remb.dép / soirée bénévoles	423.60
5828	Ville de Cowansville	Frais admin / 1 jan au 31 mars	57.49
5829	CIBC	Visa	750.58
*5830	Robert Young	Remb.dép / pièces tracteur	152.81
*5831	Nicole Blinn	Petite caisse	180.15
*5832	FQM Assurances	Modification de police Renouvellement – rés # 24-05-05	40 635.82
*5833	Stanbridge East Sports Association	Subv. Organismes Loisirs – 1 ^e versement Rés # 24-05-08	7 500.00
*5834	Stanbridge East Sports Association	Dons – 47 ^e concours hippique / rés #24-05-09	200.00
*5835	FQM Assurances	Correction / erreur de montant ch # 5832	1 000.00
*5836	Amanda Gallant	Remb camp de jour (x2) / rés # 24-04-23	350.00
*5837	Suzie Couture	Remb.camp de jour (x2) / rés # 24-04-23	350.00

RAPPORT DE L'INSPECTRICE DES PERMIS ÉMIS EN AVRIL

Dépôt du rapport de l'inspectrice, des permis émis en avril 2023.

24-05-04 ÉTATS FINANCIERS 2023 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, et résolu d'accepter et autoriser la publication du Rapport financier 2023 et le Rapport du vérificateur externe, tel que préparé par la Firme Raymond Chabot Grant Thornton.

24-05-05 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE MUNICIPALE MMQ-FQM ASSURANCES

ATTENDU QUE la municipalité doit maintenir une couverture d'assurance générale à jour;

ATTENDU QUE la municipalité de Stanbridge East est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité désire renouveler son contrat d'assurance municipale combinée;

ATTENDU QUE ladite mutuelle a fait parvenir à la municipalité la facture pour le renouvellement des assurances générales pour la période du 07 juin 2024 au 07 juin 2025 auprès de FQM Assurance, représentant dûment autorisé, pour un montant de 41 700.13\$, incluant la taxe applicable;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Marcus Flynn, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu de renouveler l'assurance de la municipalité pour la période du 7 juin 2024 au 7 juin 2025, auprès de FQM Assurance représentant autorisé de La Mutuelle des municipalités du Québec, conformément à la police numéro MMQP-03-046045.10, pour un montant de 41 700.13 \$ incluant la taxe applicable.

24-05-06 MODERNISATION DE LA COLLECTE SÉLECTIVE – AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE FINANCIÈRE AVEC ÉCO ENTREPRISE QUÉBEC CONCERNANT LES SERVICE DE LA COLLECTE ET DU TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE EAST POUR L'ANNÉE 2025

ATTENDU QUE la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2) (« la Loi ») a été modifiée par la Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective (L.Q. 2021, c. 5), sanctionnée le 17 mars 2021;

ATTENDU QUE l'article 53.31.0.2 de la Loi ainsi modifiée prévoit qu'aucune municipalité ni aucun groupement de municipalités ne peut, de sa propre initiative, élaborer ni mettre en œuvre tout ou partie d'un système de collecte sélective de certaines matières recyclables lorsque l'élaboration, la mise en œuvre et le financement d'un tel système sont confiés à des personnes par règlement;

- ATTENDU QUE** le Règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles (RLRQ, c. Q-2, r. 46.01) (« le Règlement ») est entré en vigueur le 7 juillet 2022;
- ATTENDU QUE** ÉEQ est l'organisme de gestion désigné en application de la section I du Chapitre III du Règlement, à qui est confié la responsabilité d'élaborer, de mettre en œuvre et de soutenir financièrement un système de collecte sélective de certaines matières recyclables à l'échelle du Québec;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Stanbridge East a actuellement les compétences en ce qui a trait à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Stanbridge East peut se prévaloir des dispositions du décret 1875-2023 et souhaite parvenir à une entente financière avec ÉEQ afin que l'ensemble des dépenses admissibles concernant la collecte et le transport des matières recyclables lui soit remboursé à compter du 1er janvier 2025;
- ATTENDU QUE** certains autres services seront pris en charge par ÉEQ dans le cadre du système de collecte sélective à compter du 1er janvier 2025;
- ATTENDU QU'** il y a lieu pour lieu pour la municipalité et ÉEQ de prévoir les modalités applicables au versement de la compensation et aux services pris en charge par ÉEQ à compter du 1er janvier 2025 par une entente provisoire;
- ATTENDU QUE** le conseil a pris acte du contenu de l'entente financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu :

- Que le conseil de la municipalité de Stanbridge East autorise la signature de l'entente financière avec Éco Entreprise Québec concernant les frais admissibles liés à la collecte et le transport des matière recyclables pour l'année 2025 par la directrice générale et greffière-trésorière, Nicole Blinn.
- Que la présente résolution soit acheminée à la MRC de Brome Missisquoi.

24-05-07

**AUTORISATION DE SIGNATURE- ENTENTE POUR LE CAMP DE JOUR
CAMP GARAGONA-ÉTÉ 2024**

**La conseillère Laurie-Ann Foucrault déclare son intérêt personnel et se retire de la discussion et le vote de ce point.*

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'OBNL, l'Association Camp Garagona inc. d'utiliser nos installations municipales pour les services de camp de jour en raison des circonstances imprévues qui l'empêchent d'utiliser ses installations habituelles dans la Municipalité de Frelighsburg;

CONSIDÉRANT QUE chaque semaine des enfants en provenance de Dunham, Frelighsburg et Stanbridge East participes au camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'objet de cette entente est de permettre à l'Association Garagona Inc. d'utiliser le parc de baseball, le terrain de basket, le terrain de tennis ainsi que le centre communautaire pour une période de 8 semaines du 24 juin au 16 août 2024, du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30;

CONSIDÉRANT QUE le Camp Garagona s'engage à fournir une preuve d'assurance responsabilité civile couvrant les activités du camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de l'entente sera également convenu suite à une rencontre prévue dans les prochaines semaines avec l'Association des loisirs de Stanbridge East;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Laurent Marchal, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu :

- Que le conseil de la municipalité de Stanbridge East autorise la signature de l'entente entre l'Association Garagona Inc. et l'Association des Loisirs de Stanbridge East pour l'utilisation des installations intérieure et extérieures nécessaires au bon déroulement des activités du camp de jour pour l'été 2024, (du 24 juin au 16 août), par la directrice générale et greffière-trésorière, Nicole Blinn.

ABSTENTION : La conseillère Laurie-Ann Foucrault

24-05-08

1^{ER} VERSEMENT SUBVENTION ASSOCIATION DES LOISIRS DE STANBRIDGE EAST

**La conseillère Rose Lawlor déclare son intérêt personnel et se retire de la discussion et le vote de ce point.*

Il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu d'émettre le premier versement de subvention, un montant de 7,500\$, à l'Association des Loisirs de Stanbridge East. (Budget 2024, GL # 0270190951)

ABSTENTION : La conseillère Rose Lawlor

24-05-09

DON POUR LE 47^e CONCOURS HIPPIQUE-ASSOCIATION DES LOISIRS DE STANBRIDGE EAST

Il est proposé par la conseillère Rose Lawlor, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu de faire un don de 200\$ pour le 47^e concours annuel hippique, l'évènement aura lieu le 18 mai 2024.

24-05-10

AUTORISATION SIGNATAIRE PERMIT RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX QUÉBEC-ÉVÈNEMENT 57^e PIQUE-NIQUE ANNUEL DES POMPIERS- 29 JUIN 2024

Il est proposé par la conseillère Rose Lawlor, appuyé par le conseiller Robert Young, et résolu d'autoriser, Natalie Ingalls, adjointe administrative, d'agir au nom de la Municipalité de Stanbridge East comme signataire à la Régie des alcools des courses et des jeux pour la demande du permis d'alcool pour le 57^e pique-nique annuel des pompiers de Stanbridge East qui aura lieu le samedi 29 juin 2024.

24-05-11

ACHATS -AUTOCOLLANTS POUR LES BALISES AMOVIBLES POUR LA RÉDUCTION DE VITESSE

CONSIDÉRANT QUE les autocollants sur les balises amovibles doivent être remplacés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, et résolu d'autoriser l'achat des autocollants auprès de Dévelotech. (Soumission : 7784 en date du 1^{er} mai 2024).

TRAVAUX DE PAVAGE FINALE DES RUES RIVER ET MAPLE

La directrice générale avise les membres du conseil que la deuxième et dernière couche d'asphaltage sur les rues River et Maple est prévue pour le lundi 13 mai 2024, si la température le permet.

CORRESPONDENCE

24-05-12

APPUI À LA VILLE DE SUTTON CONCERNANT SES DEMANDES AUPRÈS DE HYDROQUÉBEC EN LIEN AVEC LES PANNES DE COURANT RÉCURRENTS SUR SON TERRITOIRE

ATTENDU QUE le réseau de transport électrique menant à la Ville de Sutton et situé sur son territoire utilise une tension à 49 kV;

ATTENDU QUE les lignes de transport avec une tension à 49 kV relèvent d'une technologie en voie de disparition, car elle ne sera plus utilisée au Québec d'ici 2030;

ATTENDU QUE ce réseau a été conçu pour un village de tourisme des années 1960;

ATTENDU QUE depuis 2 ans, le nombre d'interruptions de courant a augmenté considérablement sur tout le territoire de la Ville de Sutton;

ATTENDU QUE le réseau actuel a été mis hors tension par la chute d'arbres situés à l'intérieur et même à l'extérieur de l'emprise de la ligne et cela, durant deux hivers consécutifs, soit durant le temps des Fêtes de 2022 et au début de 2024;

ATTENDU QUE la mise hors tension durant le temps des Fêtes de 2022 a obligé la Ville de Sutton à déclencher des mesures d'urgence;

ATTENDU QUE la mise hors tension au début de 2024 a obligé la Ville de Sutton à se mettre en mode préalerte étant à moins de douze heures de déclencher des mesures d'urgence;

ATTENDU QUE	la largeur de l'emprise n'est manifestement plus suffisante pour assurer la fiabilité du service électrique, particulièrement dans un contexte de changements climatiques, ce qui augmente le niveau de risque pour le poste de Sutton qui ne bénéficie d'aucun bouclage avec d'autres sources d'alimentation;
ATTENDU QU'	Hydro-Québec ont récemment démarré les études d'ouverture d'un nouveau corridor pour la ligne de transport électrique;
ATTENDU QU'	Hydro-Québec planifie la construction d'une nouvelle ligne et d'un nouveau poste de transport à 120 kV afin d'offrir une alimentation plus importante et plus sécuritaire sur le territoire de la Ville de Sutton;
ATTENDU QUE	la mise en service de ces nouveaux équipements, originalement prévue pour 2032, serait devancée à 2030 à la suite de pressions exercées par la Ville de Sutton;
ATTENDU QUE	le poste de Sutton est déjà utilisé au maximum de sa capacité en période de pointe;
ATTENDU QU'	Hydro-Québec a offert, l'automne dernier, le programme HILO pour installer gratuitement des thermostats électroniques dans les résidences de Sutton pour diminuer la pression sur la demande électrique durant les heures de pointe;
ATTENDU QUE	le réseau de distribution électrique couvre un territoire boisé de 247,67 km ² et est donc exposé à des risques de chutes de branches et d'arbres sur les fils électriques et les équipements connexes;
ATTENDU QU'	Hydro-Québec a reconnu que les budgets de maîtrise de la végétation n'ont pas été suffisants au cours des dernières années pour gérer adéquatement les risques d'interruptions de courant;
ATTENDUDU QUE	40% des interruptions de service sont attribuables à la végétation qui entre en contact avec les équipements du réseau de distribution;
ATTENDU QUE	le plan d'action 2035 « Vers un Québec décarboné et prospère » d'Hydro-Québec propose d'améliorer la qualité du service en intensifiant les travaux de maîtrise de la végétation;
ATTENDU QUE	ce plan d'action vise aussi à « investir davantage dans le réseau électrique afin d'offrir à la clientèle un service fiable et de grande qualité à un coût abordable»;
ATTENDU QUE	la qualité et la stabilité de l'onde électrique sont des sujets de préoccupation pour la population suttonnaise qui subit de nombreuses variations de tension et des pertes momentanées de service électrique;

ATTENDU l'impact économique local et régional des interruptions de courant, mais aussi des nombreuses variations de tension et des pertes momentanées de service électrique forçant les commerces à fermer pour plusieurs heures, et ce, tant les petits commerces que les gros commerces comme la station de ski et l'industrie touristique; un moteur de la vitalité économique importante et essentielle pour la Ville de Sutton;

ATTENDU QUE cet impact économique lié aux interruptions et variations affecte aussi les citoyens de Sutton : perte de nourriture, bris d'équipement informatique, perte de salaire, etc.;

ATTENDU l'impact social, psychologique et physique des interruptions de courant, mais aussi de nombreuses variations de tension et des pertes momentanées de service électrique sur la population suttonnaise, dont le danger pour la sécurité des gens que représente la situation;

CONSIDÉRANT la résolution 204-01-008 transmise par la Ville de Sutton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard, appuyé par le conseiller Marcus Flynn, et résolu :

- D'appuyer la Ville de Sutton dans sa demande à la haute direction d'Hydro-Québec de devancer la construction d'une nouvelle ligne à 120 kV sur un mode accéléré et de l'opérer à 49 kV, et ce, tant que la ligne Cleveland-Waterloo ne sera pas opérationnelle;
- D'appuyer la demande de la Ville de Sutton d'être choisie prioritairement pour implanter le concept de la résilience prévu dans le plan d'action 2035 d'Hydro-Québec;
- D'appuyer la demande de la Ville de Sutton qu'Hydro-Québec alloue les sommes nécessaires pour intensifier à court terme les travaux de maîtrise de la végétation sur l'ensemble du territoire de la Ville de Sutton afin de réduire les pannes de 30% d'ici 2028;
- D'appuyer la demande de la Ville de Sutton qu'Hydro-Québec identifie des solutions technico-économiques pour isoler les opérations électriques de la station de ski des artères résidentielles;
- D'appuyer la demande de la Ville de Sutton qu'Hydro-Québec procède à la vérification des appareils de protection sur le réseau de distribution qui sont à la source des interruptions momentanées de courant chez les citoyens;
- D'appuyer la Ville de Sutton dans sa demande à Hydro-Québec et au gouvernement du Québec d'instituer des mesures préventives en matière de maîtrise de la végétation, notamment en obligeant les propriétaires à accepter la coupe d'arbres et à autoriser l'émondage de branches sur leur terrain qui posent des risques d'interruption de courant pour la collectivité;

- D'appuyer la Ville de Sutton dans son appel à la solidarité des citoyens de Sutton pour donner accès à leur propriété aux entreprises qualifiées pour l'abattage d'arbres et l'émondage de branches, et pour travailler conjointement avec Hydro-Québec afin d'assurer une qualité de service électrique à la population;
- De transmettre copie de la présente résolution aux personnes suivantes:
 - le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et ministre responsable du Développement économique régional;
 - la ministre des Affaires municipales du Québec;
 - le ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de l'Estrie;
 - la députée provinciale de Brome-Missisquoi et ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air du Québec;
 - la députée fédérale de Brome-Missisquoi et ministre du Patrimoine canadien;
 - le président et directeur général d'Hydro-Québec;
 - la régisseuse et présidente par intérim de la Régie de l'énergie du Québec;
 - le préfet de la MRC de Brome-Missisquoi;
 - les mairesses et maires des municipalités de la MRC de Brome-Missisquoi.

CORRESPONDENCE

- Association des personnes handicapées physiques de Brome-Missisquoi AphpBM : remerciement contribution.
- Municipalité du Canton de Bedford : extrait Résolution n°202404-15, concernant leur retrait de la Table des loisirs actifs.
- Mères au front et ses alliées.es Canton-de-l'Est : demande d'appuyer le Défi pissenlit <https://defipissenlits.ca> et promouvoir le programme Partage ta pelouse initié par la Fondation David-Suzuki et ses partenaires <https://fr.davidsuzuki.org/passez-a-laction/agissez-localement/partage-ta-pelouse>

24-05-13

PARTICIPATION -DÉFIT PISSENLIT-MAI 2024

Il est proposé par la conseillère Laurie-Ann Foucrault, appuyé par le conseiller Laurent Marchal, et résolu que la municipalité participe aux défi pissenlit et retarde la tonte de la pelouse sur le terrain adjacent au garage municipale, sur la rue Michel pour le mois de mai.

La municipalité invite également les citoyennes et citoyens de Stanbridge East de s'impliquer à ce défi, afin de donner un coup de pouce aux insectes pollinisateurs et de faire le plein de pollen et de nectar issus des pissenlits et autres fleurs.

24-05-14

ÉTAT DÉPLORABLE DE LA ROUTE 202 SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE STANBRIDGE EAST

CONSIDÉRANT QUE l'état de la Route 202 sur le territoire de la municipalité est déplorable;

CONSIDÉRANT QU' il y a une circulation intensive sur la route 202;

CONSIDÉRANT l'achalandage touristique de la région sur la route 202 :

- La route des vins
- Le chemin des Cantons
- La Clé des champs, Dunham
- Exposition agricole de Bedford
- Auto-Fest de Bedford
- Festival de la tarte aux pommes, Stanbridge East, +-1 000 personnes
- Le Musée Missisquoi, Stanbridge East
- Plusieurs évènement sports cyclistes, circuit vélo, cycliste
 - Circuit vélo Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT QU' il n'y a aucune amélioration du réseau ni travaux de revêtement de surface prévue dans le plan d'investissements routière Brome-Missisquoi 2024-26 émis par la Ministère des Transports et de la Mobilité durable- direction Estrie sur le territoire de la municipalité de Stanbridge East;

CONSIDÉRANT QUE le conseil estime que son état actuel est dangereux pour tous ses utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Young, appuyé par la conseillère Tanya Garrick Rhicard et résolu que la municipalité de Stanbridge East demande au MTQ de remédier rapidement l'état actuel de la Route 202.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h34.

Nicole Blinn, directrice générale
et greffière-trésorière

Greg Vaughan, maire